



## Conditions générales de prestations de services

### 1 - Généralités

Les présentes conditions générales de prestations de services s'appliquent à l'ensemble des relations entre TCF et son client, à défaut de convention particulière écrite acceptée par TCF. Les conditions figurant sur les documents commerciaux du client ne peuvent faire échec à l'application des conditions générales de prestations de services de TCF

### 2 - Devis

Toute commande fera l'objet d'un devis établi par TCF qui sera adressé au client préalablement à toute intervention de TCF, accompagné des présentes conditions.

Ce devis précise :

- La nature de la prestation
- Le lieu, la date et l'étendue de la prestation
- Les effectifs concernés
- Le prix total de la prestation

Le client dispose d'un délai de huit jours à compter de l'envoi du devis pour le retourner signé à TCF. Passé ce délai, le devis pourra être révisé par TCF qui ne sera en aucun cas engagé et la commande initiale du client sera réputée nulle et de nul effet.

Le devis signé par le client est réputé constituer une commande confirmée emportant acceptation des présentes conditions générales de prestations.

Toute modification, même partielle de la prestation décrite dans le devis établi par TCF devra faire l'objet d'un devis complémentaire établi dans les mêmes conditions que le devis initial.

En cas de dépassement d'effectif par le client le jour même et sous réserve que le guide sur place accepte la situation, TCF facturera au client au prorata du devis initial le prix par personne supplémentaire.

### 3 - Facturation et règlement:

La commande ne deviendra ferme qu'à réception par TCF des présentes conditions générales et du devis signés et cachetés ainsi que du règlement d'un acompte de 50% à l'ordre de TCF par chèque ou par virement bancaire *Société Générale Versailles Montreuil 30003 02193 00020205347 69*. Le solde devra être réglé à réception de la facture, envoyée à prestation échue. En cas de paiement par bon administratif, la réservation ne deviendra ferme qu'à la réception de celui-ci.

### 4 - Obligations des Guides Tree Climbers :

Les professionnels qui encadreront la prestation ont une obligation de moyen et non de résultat. C'est-à-dire qu'ils mettront en œuvre toutes leurs compétences afin de guider les participants vers la réalisation de leurs objectifs dans les meilleures conditions de sécurité possible. Ceci dit, les conditions météo, les conditions du terrain, la forme et les capacités physiques des participants sont des éléments essentiels qui pourront amener les guides à réévaluer l'objectif ou à le modifier.

### 5 - Conditions particulières et annulation :

Par définition, les sports de pleine nature sont soumis aux conditions météo et de terrain indépendantes de notre volonté.

a) Si un avis d'alerte météo est lancé dans les jours qui précèdent la prestation : la prestation sera reportée en fonction des disponibilités des deux parties.

b) En cas de météo dangereuse constatée sur place (pluie orageuse, neige, vent violent...) et pouvant remettre en cause la sécurité des participants : le Guide se réserve le droit de modifier ou



d'interrompre la prestation en cours. Dans ce cas la prestation sera due. Seul le Guide responsable de l'encadrement est compétent pour évaluer ces risques.

c) En aucun cas, TCF et le Guide ne pourront être tenu pour responsable de ces modifications. En cas d'indisponibilité du Guide, pour raison de force majeure, la prestation sera reportée, ou remboursée dans le cas contraire.

## 6- Santé, sécurité :

a) Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription au programme, étant donné son caractère sportif, suppose une bonne condition physique générale, sans contre-indication médicale particulière. Par précaution, si un des participants présentait une pathologie particulière, nous vous demandons d'en informer le professionnel encadrant sur place.

b) Par définition, le Tree Climbing, est une activité de pleine nature dite "à risque" du fait qu'elle se pratique en hauteur, dans des lieux isolés, en utilisant du matériel de sécurité spécifique nécessitant un apprentissage préalable. Le bon déroulement de la prestation est donc soumis au strict respect des consignes données par le Guide Tree Climber responsable de l'encadrement.

c) Si pour des raisons de non respect des consignes données par le guide, un des participants ou l'ensemble des participants devez quitter la séance ou décider de son propre chef de quitter le programme en cours, aucune contrepartie financière ne pourra être demandée et la prestation sera due en totalité.

## 7- Concernant les mineurs, nous vous rappelons que :

Les groupes de mineurs devront être accompagnés de leurs propres encadrants.

## 8- Assurance

TCF est couvert par sa propre assurance responsabilité civile professionnelle concernant l'organisation de ses activités. Néanmoins, nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile et individuelle accident de chaque participant ainsi que celle du client prescripteur qui déclare posséder une responsabilité civile et une garantie multirisques couvrant les activités pratiquées ainsi éventuellement que l'assistance rapatriement et les frais de recherche et de secours. Les formalités de déclaration resteront à votre charge.

## 9- Réclamations et litige

Les réclamations ne seront acceptées par TCF que sous réserve qu'elles soient formulées par lettre recommandée dans un délai maximum de 10 jours suivant la fin du programme ou de l'activité. En cas de litige, la compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce territorialement compétent.

Date, nom et qualité du signataire avec la mention « bon pour accord »	Cachet et signature